



AVIS PUBLIC

**DÉROGATION MINEURE AU RÈGLEMENT DE ZONAGE 82-704
DE LA VILLE DE DOLLARD-DES-ORMEAUX**

AVIS est donné de ce qui suit :

À sa séance qui se tiendra le 6 juillet 2021 à 19 h 30, le Conseil entérinera une demande de dérogation mineure au règlement de zonage 82-704 aux fins de rendre l'immeuble suivant conforme aux dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* :

Immeuble affecté

Bâtiment au 397, rue Monet
N° de cadastre: 2 375 625
N° de dossier: DM-148

Nature de la dérogation

Permettre un retrait arrière (nord-ouest) de la piscine creusée à 1,41 m (\pm 4.63 pi) au lieu du retrait minimal arrière requis de 1,52 m (5 pi) et ce, pour la durée de vie utile de la piscine creusée.

Conformément à l'arrêté 2020-049, toute procédure qui implique le déplacement ou le rassemblement de citoyens, qui fait partie du processus décisionnel du Conseil municipal, est remplacée par une consultation écrite d'une durée de 15 jours, annoncée au préalable par un avis public.

Une consultation écrite sur cette demande de dérogation mineure aura donc lieu du 21 juin au 5 juillet 2021. Toute personne intéressée peut transmettre ses commentaires par courriel à l'adresse questionauconseilmunicipal@ddo.qc.ca.

DONNÉ à Dollard-des-Ormeaux, Québec, ce 18 juin 2021.

SOPHIE VALOIS, greffière